

CONTRAT DE LOCATION CHALET 5/7 personnes accessible

Le présent contrat est établi entre "**Le Bailleur**" :

La Société SARL les pépites, demeurant à Cénaret 48000 Barjac, Tél : 04 66 32 55 31
Immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Mende sous le numéro 482 438 637
Ladite société étant représentée par M Rubio William, demeurant à Cénaret,
Agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration de ladite société.

ET "**Le Locataire**" : M.....

Adresse

Tél Portable :email :

Il a été arrêté et convenu ce qui suit,

Le bailleur loue à titre saisonnier les locaux et équipements ci-après désignés, au locataire qui les accepte aux conditions suivantes :

DESIGNATION :

Un chalet, (HLL) situé dans le village de vacances Les Pépites, accessibles aux personnes à mobilité réduite dénommé Margeride comprenant 1 coin cuisine séjour, 2 chambres, 1 salle d'eau avec wc et une terrasse couverte non fermée pour une surface totale de 42,5 M², ainsi que les meubles et objets qui s'y trouvent.

Les équipements : piscine chauffée (en haute saison uniquement), terrasses, barbecues, aire de jeux, ping-pong sont accessibles gratuitement pour le locataire et ses accompagnants.

DESTINATION :

Le locataire s'engage à occuper les lieux personnellement avec sa famille et à en user paisiblement, conformément à la destination des lieux. Il est interdit d'apporter, pour quelque cause que ce soit, aucune modification aux installations d'électricité, de gaz et d'eau existant dans les lieux loués et s'engage à faire immédiatement procéder à ses frais aux réparations qui pourraient être rendues nécessaires par un mauvais usage de ces installations.

Il devra être en mesure de justifier au bailleur, à première demande de celui-ci, de son assurance contre les risques dont il doit répondre en sa qualité de locataire. Il ne pourra sous aucun prétexte sous-louer tout ou partie des lieux loués. La location est conclue à titre de résidence de plaisance et ne peut en aucun cas servir à l'habitation permanente ou à l'exercice d'une activité commerciale, artisanale ou professionnelle.

SITUATION :

Le chalet (HLL), se situe à 2Km de Barjac, 8Km de Mende, 15Km de Marvejols, 18 Km de l'A75
Pas de vue particulière ni de nuisances.

DESCRIPTION :

Le chalet (HLL), en excellent état général et le ménage fait, est équipé en eau froide et chaude, électricité et chauffage électrique.

Le séjour, avec porte-fenêtre est équipé d'une table avec chaises pour 7 personnes et d'un canapé convertible 2p.

La cuisine, intégrée dans le séjour est équipée d'un ensemble de meubles haut et bas incluant, un réfrigérateur, une plaque de cuisson au gaz, une hotte aspirante, un micro ondes, un évier 1 bac, un égouttoir avec eau chaude et froide, des ustensiles de cuisine et de ménage dont l'inventaire sera fait en double exemplaire et signé par chacune des parties lors de l'entrée du locataire dans les lieux.

La chambre 1, avec fenêtre est équipée d'un lit de 140X190, un rangement incluant penderie et étagères.

La chambre 2, avec fenêtre est équipée de 2 lits superposés, un en 140x190 et l'autre 80x190 avec échelle fixe, et d'un rangement avec penderie et étagères.

Une salle d'eau, comprenant une douche, une vasque avec rangements, et un WC.

Une terrasse couverte non fermée avec son mobilier. Un parking privé pour 2 à 3 véhicules.

DUREE :

La location est consentie pour une durée de.....du.....au.....

Le chalet sera disponible à compter de 16H30 le jour de l'arrivée et devra être libéré avant 10 h le jour du départ.

L'état des lieux de sortie devra quant à lui intervenir entre 8 heures et 10 heures le jour du départ.

Pour des raisons d'organisation merci de nous informer impérativement de tout retard ou demande d'arrivée tardive à ce numéro 0681492657

LOYER ET CHARGES:

Le loyer est fixé à pour toute la durée de la location.

Payable en son intégralité lors de la remise des clés, déduction faite des sommes versées à la réservation.

Il est convenu que le prix comprend le montant du loyer, l'eau, le gaz et l'électricité (dans la limite de 15 Kw par jour, correspondant à un « bon » usage. Au-delà de cette limite, l'électricité vous sera facturée 0,11ct d'€ du Kw.

(Hors haute saison)

RESERVATION :

La réservation ne deviendra effective qu'à compter de la réception du présent contrat rempli et signé ainsi que des acomptes à hauteur de 20% du montant de la location pour les semaines et week-end et de 30% à la nuitée et cela dans un délai de 8 jours suivant notre courrier de confirmation, passé ce délai nous ne pourrions vous garantir la disponibilité de votre chalet.

DEPOT DE GARANTIE :

En sus du loyer le locataire versera au bailleur lors de la remise des clés la somme de 120€ et la somme de 50 € :
120€ pour répondre des dégâts qui pourraient être causés.

50€ pour couvrir les frais de ménage.

Ces sommes ne seront encaissées qu'en cas de dégradation et dans le cas ou le ménage n'aura pas été fait.

Elles seront rendues après l'état des lieux et restitution des clés.

Si le dépôt de garantie s'avère insuffisant, le locataire s'engage à compléter la somme sur facture et par chèque.

Si le dépôt de garantie s'avère supérieur, le propriétaire s'engage à rembourser la somme sur facture et par chèque.

ASSURANCE :

Le locataire doit être assuré contre les risques locatifs usuels et notamment le vol, l'incendie, les dégâts des eaux. Il est responsable des dommages causés aux tiers sans que le bailleur puisse être recherché à ce sujet.

ANNULATION :

En cas d'annulation les acomptes versés ne seront pas remboursés et le locataire devra s'acquitter d'une indemnité conformément au tableau ci-après

Période d'annulation	Indemnités
Plus de 30 jours avant la date d'arrivée	0%
Entre 30 et 22 jours avant la date d'arrivée	25% du montant du séjour
Entre 22 et 15 jours avant la date d'arrivée	50% du montant du séjour
Entre 15 jours et 8 jours avant la date d'arrivée	75% du montant du séjour
Entre 8 jours et la date d'arrivée	100% du montant du séjour

Nous attirons l'attention du locataire sur le fait qu'aucune assurance annulation n'est incluse dans le tarif.

Aucun départ anticipé, pour quelque raison que ce soit, ne donnera lieu à un remboursement.

OBLIGATIONS GENERALES :

Le locataire s'oblige à n'occuper les lieux que personnellement et bourgeoisement à titre de résidence provisoire de plaisance.

Il ne peut substituer quelque personne que ce soit, ni sous-louer même gratuitement les lieux loués.

Il ne peut faire occuper les locaux par un nombre de personnes supérieur à celui indiqué dans l'état descriptif.

Sauf mention au contrat, il ne peut introduire d'animaux dans les locaux.

Il doit prévenir immédiatement le bailleur des sinistres se produisant ou pouvant se produire et laisser accès aux locaux pour l'exécution des travaux d'urgence qui seraient nécessaires,

Il répond des dégradations et pertes à moins qu'il ne prouve qu'elles ne soient pas de son fait.

Il doit laisser le chalet dans l'état ou il l'a trouvé c'est à dire, le ménage fait à moins d'avoir opté pour « l'option ménage » .

Il prévient le bailleur de son départ et prend rendez-vous pour les formalités de sortie au moins 1 jour à l'avance.

Le bailleur s'oblige à délivrer les lieux loués suivant l'état descriptif.

ATTENTION pour des raisons d'Hygiène l'utilisation de sacs de couchage est autorisée à la condition d'emporter les draps housses et taies d'oreillers.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES et OPTIONS:

Pour des raisons de sécurité en cas d'évacuation, nous devons connaître l'identité de chaque occupant :

NOM/PRENOM ET PROFESSION DES ADULTES*(si pas indiscret).....

.....

NOM/PRENOMS ET AGE DES ENFANTS

.....

OPTION MENAGE : SEMAINE : 25€ WEEK-END : 15€ NUIT : 10€

LOCATION LINGE DE TOILETTE 4,5€/p QU :.....

LOCATION DRAPS PETIT LIT 5,5€: QU :.....

LOCATION DRAPS GRAND LIT 7€ QU :.....

MONTANT TOTAL DES OPTIONS :.....

ANIMAUX (uniquement avec notre accord préalable, animaux vaccinés et tatoués) :.....

Lu, approuvé et signé en deux exemplaires

Le

Le Bailleur

Le Locataire

